



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_230902_024

SÉANCE DU SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux septembre à 09h50, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	25 août 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; GEORGET Marilyne ; K/BIDI Emeline ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

Absents – Représentés

FULBERT-GÉRARD Gilberte représenté(e) par MUSSARD Rose-Andrée
BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel
AUDIT Clency représenté(e) par LEBON David

Absents

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LEICHNIG Stéphanie, Conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Les engagements de l'ANACEJ dans le cadre de l'accompagnement des jeunes élus des instances de démocratie participative des jeunes

Le Président de séance expose :

Depuis 2022, la Commune de Saint-Joseph est adhérente à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (l'ANACEJ).

Tout au long de l'année, l'association a mis en œuvre des actions (rencontres, réseautage, concours, propositions, remise de prix, congrès...) pour renforcer la participation des enfants et des jeunes à la vie publique et outiller les acteurs de la jeunesse.

Lors du congrès de 2022, l'ANACEJ a présenté son nouveau plaidoyer. Les enfants, les jeunes, les élus et les professionnels du réseau de l'ANACEJ ont travaillé sur une liste d'engagements.

Dans le but de prendre acte du plaidoyer, il est porté en délibération du conseil municipal.

Les seize engagements suivants constituent le plaidoyer :

- Respecter les dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant, de la loi Égalité et Citoyenneté et des autres textes de référence.
- Faire la promotion à tous les âges de la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier du droit à la participation et à l'expression.
- Encourager les démarches de participation associant les enfants et les jeunes.
- Simplifier et stimuler l'engagement des jeunes.
- Prendre en compte la diversité des enfants et des jeunes.
- Adapter et diversifier les formes de dialogue, d'expression, en particulier culturelles.
- Créer les conditions d'un dialogue constructif et de relations de confiance entre les enfants et les jeunes, avec les adultes et les institutions.
- Faire évoluer l'attitude des adultes vers plus d'écoute et de considération à l'égard des enfants et des jeunes.
- Accepter les règles d'un échange régulier, respectueux et direct entre enfants et jeunes, élu·e·s et professionnel·le·s .
- Considérer la pleine redevabilité démocratique des élu·e·s à l'égard des jeunes.
- Développer la formation à la participation de tous les adultes en contact avec des enfants et des jeunes.
- Mettre en valeur l'engagement des enfants et des jeunes.

- Développer l'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique des enfants et des jeunes.
- Associer tous les acteurs du territoire à la co-construction des politiques publiques pour l'enfance et la jeunesse.
- Veiller systématiquement à l'impact des politiques publiques sur les enfants et les jeunes.
- Militer en faveur de politiques publiques ambitieuses pour l'enfance et la jeunesse et pour le développement des droits des enfants et des jeunes.

Il est aussi souligné l'engagement de partager les expériences et de nouer des liens au sein du réseau de l'ANACEJ pour faire advenir une société de citoyen·ne·s libres et impliqué·e·s. Ceux-ci sont basés sur le respect, la bienveillance et sont en totale adéquation avec les valeurs partagées dans le cadre de l'accompagnement de nos jeunes élus des différents conseils de jeunes (Conseil Municipal des Enfants, Conseil Municipal des Collégiens, Conseil Municipal des Lycéens et des Etudiants).

La ligne directrice de la Ville repose d'ailleurs depuis de nombreuses années sur la co-construction des projets avec la jeunesse.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les 16 engagements du plaidoyer de l'ANACEJ annexé à la présente ;
- d'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°24,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

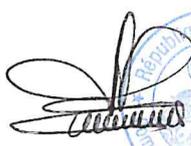
Article 1^{er} .- D'APPROUVER les 16 engagements du plaidoyer de l'ANACEJ annexés à la présente délibération.

Article 2.- D'AUTORISER le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

DCM_230902_024

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée COURTOIS Lucette	La secrétaire de séance LEICHNIG Stéphanie
 	

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 14 septembre 2023
Et publication ou notification le : 14 septembre 2023
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 14 septembre 2023